

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 87

15 janvier 2009

SOMMAIRE

Air Ghelamco	4146	Isatophe SCI	4165
@ LE BUREAU EUROPE S.A., en abrégé		Ivory S.à r.l.	4170
@ L.B.	4175	L.D.I. S.à r.l.	4176
Anglo Coal CMC 2	4171	Locorlav Sàrl	4146
Aon Re Canada Holdings S.à r.l.	4170	LogiSpring Executives S.A.	4130
AWSG Limited	4131	MACSF RE S.A.	4148
Bonata Holding S.A.	4163	Maximillian Centre	4130
Bond Subco I S.à r.l.	4142	Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l.	4165
Caine Finance	4145	Morgan Stanley Ursa S.à r.l.	4144
Clyde Blowers Capital S.à r.l.	4130	Morgan Stanley Weaver S.à r.l.	4143
Coller Partners 404 Management S. à r.l.		MTR-Metora S.A.	4145
.....	4143	MTR-Metora S.A.	4166
Decapole S.A.	4145	NS Sàrl	4145
Dell'Coupe S.à r.l.	4165	NSS Management Investment Vehicle S.A.	
Difrulux s.à r.l.	4130	4149
Diligentia AG-Unternehmensberatung AG		OIRP Investment 5 S.à r.l.	4168
.....	4145	Orion III European 1 S.à r.l.	4147
D-S-E S.A.	4143	Orion Income Partners Luxembourg S.à	
Europa Nickel S.à r.l.	4169	r.l.	4168
Euro Partner Invest	4146	Orion Investment Partners Luxembourg	
Euro-Re Invest 1 S.A.	4166	S.à r.l.	4147
Ginco S.A.	4146	Quercia Sone	4170
Heddon 8 S.à r.l.	4175	Roka Sàrl	4144
Heliofarma Investments	4144	SEEF Foods S.à r.l.	4173
HENTGES S.à r.l.	4173	SEEF Foods S.à r.l.	4175
Hjalmar S.A.	4165	Tbox S.à r.l.	4173
IM Group S.à r.l.	4170	WIKIO Luxembourg	4131
Innobio Investments S.A.	4175		

Clyde Blowers Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 141.248.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009001858/231/14.

(080190815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

LogiSpring Executives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 105.283.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009001880/242/12.

(080190980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Maximillian Centre, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 126.765.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009001882/242/13.

(080190954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Difrulux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Breidweiler, 4, rue Hicht.
R.C.S. Luxembourg B 97.813.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérard LEUCHTER
4 rue Hicht
L-6238 Breidweiler
Le gérant

Référence de publication: 2009002216/1019/15.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

WIKIO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009001883/242/12.

(080190917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

AWSG Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 143.669.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth day of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ESKO NV, a corporation organized and existing under the laws of Belgium, with registered office at Kortrijksesteenweg 1095, 9051 Sint-Denijs-Westrem, Belgium, registered with the Register of Legal Persons under number RPR 0885.952.86 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Hida Özveren, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxy, after having been initialled *in variatur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declare being the sole shareholder of AWSG Limited (the "Company"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at Wilton Park House, Wilton Place, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office, Dublin, under number 314517, having an issued share capital of EUR 12,501.84 divided into 9,846 ordinary shares of EUR 1.269738 each.

III. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Transfer of the central management and control, principal establishment and effective place of management of the Company from Ireland to the Grand Duchy of Luxembourg.

2. Amendment of clause 2 of the Memorandum of Association of the Company.

3. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of AWSG Limited and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the central management and control, principal establishment and effective place of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg as of 5 December 2008.

4. Approval of the financial statements of the Company as of 5 December 2008.

5. Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality.

6. Appointment/confirmation of the Directors of the Company.

7. Establishment of the effective place of management of the Company at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

8. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES and CONFIRMS that the principal and effective place of management and centre of main interests of the Company be transferred from Ireland to the Grand Duchy of Luxembourg without interruption of the legal personality of the Company from an Irish and Luxembourg corporate law point of view.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend clause 2 of the Memorandum of Association of the Company and to amend by the addition of the following new clauses 2(1) to 2(5) and the consequent re-numbering of the existing clauses 2(1) to 2(27) as 2(6) to 2(33):

"2(1) The main object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the formation, administration, development and management of such holdings.

2(2) Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies") such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2(3) Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

2(4) The Company may also use its funds to invest in real estate or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general but accessory fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2(5) The Company may also use its funds to invest, acquire and develop all patents and intellectual property rights and other rights being attached to these patents and intellectual property rights and grant and/ or receive licenses and sub-licenses in relation to these patents and intellectual property rights to Connected Companies or third parties."

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES that the Company (i) adopts the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of AWSG Limited (ii) accepts the Luxembourg nationality and (in) shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE the financial statements of the Company as of 5 December 2008; from these financial statements based on generally accepted accountancy principles, it appears that as of 5 December 2008, the net asset value of the Company amounts to at least EUR 12,501.84.

Said financial statements, after having been signed *ne varietur* by the (sole) shareholder(s), represented as stated here above, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend and restate the articles of association of the Company, which after having been conformed to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg will have the following wording:

« **Art. 1. Name and Seat**

1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of AWSG Limited.
2. The Company has its registered office at Wilton Park House, Wilton Place, Dublin 2, Ireland.
3. The Company has its principal establishment, place of central management and control, and the centre of its main interests in Luxembourg-City. The principal establishment may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the Directors.
4. The Company has been established for an unlimited duration.

Art. 2. Purpose of the Company . The main object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the formation, administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies") such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general but accessory fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also use its funds to invest, acquire and develop all patents and intellectual property rights and other rights being attached to these patents and intellectual property rights and grant and/ or receive licenses and sub-licenses in relation to these patents and intellectual property rights to Connected Companies or third parties.

Art. 3. Share capital - Shares

3.1 - Subscribed and paid up Share Capital

The Company's subscribed (issued) and paid up share capital is EUR 12,501.84 divided into 9,846 ordinary shares of EUR 1.269738 each (hereafter, the "Shares").

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle), and each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

3.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with articles 5 and 6 of these articles of association.

3.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

3.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

3.5 - Transfer of Shares

3.5.1 In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

3.5.2 In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with any applicable law.

3.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

3.5.4 Subject to the restrictions of these articles of association, any shareholder may transfer all or any of his/its Shares by instrument in writing in any usual or common form including a notarial or private deed.

3.5.5 The instrument of transfer of any Share shall be executed by or on behalf of the transferor and the transferee and the transferor will be deemed to remain the holder of the share until the name of the transferee is entered in the shareholders' register in respect thereof, which entry shall be made upon the presentation of an appropriately executed and stamped instrument of transfer, as the case may be. For the purposes of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, transfers shall not be valid vis-a-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the applicable law.

3.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with the applicable law.

Art. 4. Directors

4.1 - Appointment and removal

4.1.1 The business of the Company shall be managed by its Directors, which constitute the Board of Directors. The number of Directors shall not be less than two (2). The Directors need not be shareholders.

4.1.2 The Directors will be appointed by the sole or by the general meeting of shareholders which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible but they can be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders. The Directors shall not be required to retire by rotation.

4.1.3 The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A Directors and one or several class B Directors.

4.2 - Powers

All powers not expressly reserved by the law or the present articles of association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

4.3 - Representation and signatory power

4.3.1 Subject to the provisions of Article 4.3.2 below and to applicable laws, the Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

4.3.2 The Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors in the limits of such power. The Company will be bound in the case of a document which is a deed by the affixing of the Company seal thereto with the counter signature of two Directors or a Director and the Company secretary or other authorised signatory.

4.3.3 If the sole shareholder or the general meeting of shareholders have appointed one or several class A Director and one or several class B Director the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A Director, and one class B Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors within the limits of such power.

4.3.4 The Board of Directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks by power of attorney to any company, firm or person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the Directors to be attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Directors under these articles of association) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such power of attorney may such contain provisions for the protection of persons dealing with such attorney as the Directors may think fit. except for gross negligence and wilful misconduct, and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretion vested in him.

4.3.5 The Company may exercise the powers conferred by applicable laws, as the case may be, with regard to having an official Seal for use abroad, and such powers will be vested in the Directors.

4.4 - Proceedings of Directors

4.4.1 The quorum necessary for the transaction of the business of the Directors, shall be two (2), both of whom shall not be resident in the Republic of Ireland.

4.4.2 All meetings of the Directors shall be held in Luxembourg save where unanimously resolved by all of the Directors. No meetings of the Directors shall be held in, and none of the functions of the Board of Directors pertaining to the management and control of the Company shall be exercisable in Ireland.

4.5 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

4.5.1 The Board of Directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman, who shall not be resident in Ireland. It may also choose a Company Secretary, who need not be Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the shareholders.

4.5.2 The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the Company Secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate books of the Company.

4.5.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the Company Secretary or by any Director.

4.5.4 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors are present or represented at the meeting of the Board of Directors.

4.5.5 Resolutions shall be taken by a simple majority of Directors present or represented.

4.5.6 Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at the Board of Directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

4.6 - Liability of Directors

As far as possible under applicable laws, every Director or other officer of the Company shall be entitled to be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in relation to his acts while acting in such office, in which such judgment is given in his favour or in which he is acquitted or in connection with any application under applicable laws, as the case may be, in which relief is granted to them by the Court.

Art. 5. General shareholders' meeting

5.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders'

5.2 Votes may be given either personally by the shareholder or by proxy. The instrument appointing a proxy shall be in writing under the hand of the appointer or of his attorney duly authorised in writing, or, if the appointer is a body corporate, either under seal or under the hand of an officer or attorney duly authorised. A proxy need not be a shareholder of the company.

5.3 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

5.4 In case of a plurality of shareholders, each shareholder shall be entitled to receive notice of and attend and vote at general meetings of the Company.

5.5 Decisions of general meetings are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, the approval of the shareholders holding more than three quarters of the share capital of the Company present at such meeting shall be required for decisions concerning the amendment of the articles of association and for Special Resolutions and such other decisions as otherwise required by applicable laws.

5.6 All General meetings of the shareholders shall be held in Luxembourg unless, in respect of any particular meeting, either all the shareholders entitled to attend and vote consent in writing to its being held elsewhere or a resolution providing that it be held elsewhere has been passed at the preceding general meeting. Notwithstanding the foregoing no general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Ireland and any such meetings which the Company may purport so to hold and the proceedings thereat shall be void and of no effect.

5.7 In the case of a plurality of shareholders, no business shall be transacted at a general meetings unless a quorum of shareholders is present at the time when the meeting proceeds to business; two shareholders present in person or by proxy holding or otherwise representing no less than fifty per cent (50%) of the issued share capital of the Company and entitled to vote on the business to be transacted will be a quorum.

5.8 If within half an hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting, if convened upon the requisition of the shareholders, will be dissolved; in any other case it will stand adjourned to the same day in the next week, at the same time and place or to such other day and at such other time and place as the Directors may determine and notice of any meeting adjourned in such manner shall be given as in the case of an original meeting, and if at the adjourned meeting a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, the shareholder or shareholders present will be a quorum.

Art. 6. Annual general shareholders' meeting

6.1 Any annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with any applicable law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of June at 10.00 A.M.

6.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 7. Notice of general meetings

7.1 Subject to applicable law, an annual general shareholders meeting and a meeting called for the passing of special resolutions shall be called on 21 days' notice in writing at the least and a general meeting (other than an annual general shareholders meeting or meeting for the passing of special resolutions) shall be called by 8 days' notice in writing at the least. The notice shall be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day for which it is given, and shall specify the date, the place and the hour of the meeting and shall be given in a manner authorised by these articles of association to such persons under these articles of association entitled to receive such notices from the Company.

7.2 A general meeting, notwithstanding that it has been called by shorter notice than what is specified in the last preceding Article, will be deemed to have been duly called if it is so agreed by the auditors and by all of the shareholders entitled to attend and vote thereat.

Art. 8. Audit . Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with any applicable law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 9. Financial year - Annual accounts

9.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

9.2 - Annual accounts

9.2.1 Each year, the Board of Directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

9.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) setup in accordance with any applicable law.

Art. 10. Distribution of profits

10.1 - General Principle

10.1.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represents the net profit.

10.1.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

10.1.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company in accordance with the provisions of applicable laws.

10.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 10.2 and subject to any rule in addition to these as determined by the Board of Directors together with the shareholders:

- The Board of Directors shall have exclusive competence to take the initiative to pay interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the Board of Directors is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these articles of association and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders.

- In addition, the Board of Directors shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two months from such decision of the Board of Directors, and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realised since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the law or the articles of association.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the profits available for distribution as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board of Directors may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

Art. 11. Dissolution - Liquidation

11.1 Save where determined otherwise by court order, the Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

11.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the sole shareholder or, where a plurality of shareholders exists, by way of special resolution of the shareholders then in issue. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder(s) or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

11.3 Upon dissolution of the Company, any surplus remaining for distribution to the shareholder will be distributed in proportion to the amounts, including premium, paid up or credited as paid up on the issued shares in the capital of the Company."

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint/confirm the following as Directors of the Company for an unlimited duration:

- Ms Katerina Kubova, private employee, born on 11 February 1970 at Prostějov, Czech Republic, residing at 22, Beschmontsbongert, L-7526 Mersch, Grand Duchy of Luxembourg

- Mr Kurt Demeuleneere, private employee, born on 17 October 1968 in Vilvoorde, Belgium, professionally residing at Duistboslaan 8, 1820 Steenokkerzeel, Belgium; and

- Mr Arjen Paul Maarleveld, private employee, born on 16 March 1960 in Bomi Hills, Liberia, professionally residing at Renbaanlaan 52, 1050 Brussels, Belgium.

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to set the address of the principal office and effective place of management of the Company at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 2,500.-)

For the purpose of registration, it is stated that this transfer of the principal establishment and place of effective management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg is exempt from the contribution tax (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of December 29, 1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the présent deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESKO NV, une société à responsabilité limitée, constituée et enregistrée selon les lois de Belgique, ayant son siège social à Kortrijksesteenweg 1095, 9051 Sint-Denijs-Westrem, Belgique, immatriculée auprès du registre des personnes morales (Registrar of Legal Persons) sous le numéro RPR 0885.952.86 (l'«Associé Unique»

représentée par Mlle Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

I. Ladite procuration, après paraphe ne varietur par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

II. La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a requis le notaire d'acter qu'elle est l'associé unique de AWSG Limited (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social au Wilton Park House, Wilton Place, Dublin 2, Irlande, inscrite auprès du Registre de Commerce de Dublin (Companies Registration Office) sous le numéro 314517, ayant un capital social de EUR 12.501,84 représenté par 9.846 parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 1,269738 chacune.

III. La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du centre de direction et de contrôle, du principal établissement et du siège de gérance effectif de la Société de l'Irlande au Grand-Duché de Luxembourg.

2. Modification de la clause 2 du Memorandum of Association de la Société.

3. Adoption par la Société de la forme d'une société à responsabilité limitée du nom de AWSG Limited et adoption de la nationalité luxembourgeoise par suite du transfert du centre de direction et de contrôle, du principal établissement et du siège de gérance effectif de la Société au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 5 décembre 2008.

4. Approbation des comptes financiers de la Société au 5 décembre 2008.

5. Modification et refonte des statuts de la Société pour les conformer aux lois luxembourgeoises, par suite à l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

6. Nomination/confirmation des Gérants.

7. Fixation du siège de gérance effectif de la Société au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

8. Divers.

Sur ce, la comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE et CONFIRME que le principal établissement, centre de direction et de contrôle ainsi que le centre de activités de la Société sera transféré d'Irlande au Grand-Duché de Luxembourg sans interruption de la personnalité juridique de la Société d'un point de vue légal irlandais et luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier la clause 2 du Memorandum of Association de la Société et de modifier, par l'adition des nouvelles clauses suivantes 2(1) à 2(5) et la renumérotation des clauses existantes suivantes 2(1) à 2(27) en 2(6) à 2(33):

"2(1) La Société a pour objet principal la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'incorporation, l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

2(2) Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, même si cette participation n'est pas substantielle, ou qui détient une participation directe ou indirecte dans la Société ou à toute société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société (ci-après les "Sociétés Connectées"), notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

2(3) Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

2(4) La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale mais accessoirement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2(5) La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans, achetant ou développant tout brevets et droits intellectuels et tout autre droit attaché à ces brevets et droits intellectuels et peut accorder et/ ou recevoir des licences et sous-licences liées à ces brevets et droits intellectuels à des Sociétés Connectées ou à des tiers."

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE que la Société (i) adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de AWSG Limited, (ii) accepte la nationalité luxembourgeoise et (iii) sera dorénavant et à partir de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les comptes financiers de la Société au 5 décembre 2008; sur base de ces comptes financiers ainsi que des principes comptables généraux, il apparaît qu'à la date du 5 décembre 2008, du présent acte, l'actif net de la Société s'élève à EUR 12.501,84,-.

Lesdits comptes financiers, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire, resteront annexes au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumis en même temps aux formalités d'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier et d'adapter les statuts de la Société (les "Statuts"), qui après avoir été conformés aux lois du Grand-Duché de Luxembourg auront la teneur suivante:

« Art. 1^{er}. Nom et Siège

1. Il existe une société à responsabilité limitée ayant la dénomination AWSG Limited.
2. La Société est établie à Wilton Park House, Wilton Place, Dublin 2, Irlande.
3. La Société a son principal établissement, centre de direction et de contrôle ainsi que le centre de ses activités à Luxembourg-Ville. Les Gérants peuvent décider par résolution de transférer le principal établissement à tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg.
4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet principal la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'incorporation, l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, même si cette participation n'est pas substantielle, ou qui détient une participation directe ou indirecte dans la Société ou à toute société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société (ci-après les "Sociétés Connectées"), notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale mais accessoirement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans, achetant ou développant tout brevets et droits intellectuels et tout autre droit attaché à ces brevets et droits intellectuels et peut accorder et/ ou recevoir des licences et sous-licences liées à ces brevets et droits intellectuels à des Sociétés Connectées ou à des tiers.

Art. 3. Capital social - Parts Sociales

3.1. Capital Social souscrit et libéré

Le capital social de la Société, tel que souscrit (émis) et le capital social libéré, est fixé à EUR 12.501,84, représenté par 9.846 parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 1,269738 chacune (les "Parts Sociales"), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle; chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

3.2 Modification du capital social

Le capital social pourra être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en application des articles 5 et 6 des présents Statuts.

3.3 Participation aux bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

3.4. Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

3.5 - Transfert de Parts Sociales

3.5.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

3.5.2 Dans l'hypothèse de plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chaque associé peuvent être transférées en conformité avec les lois applicables.

3.5.3 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

3.5.4 Sous réserve des dispositions statutaires, chaque associé peut transférer tout ou une partie de ses Parts Sociales par acte notarié ou acte sous seing privé.

3.5.5 L'acte de transfert de toute Part Sociale doit être conclu par ou au nom du cédant et du cessionnaire et le cédant restera le détenteur des Parts Sociales jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit inscrit au registre des associés y relatif, telle inscription devra être faite sur présentation d'un acte de transfert conclu et affranchi de façon appropriée, selon le cas. D'un point de vue luxembourgeois, le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des lois applicables.

3.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément aux lois applicables.

Art. 4. Gérants

4.1 - Nomination et révocation

4.1.1 La gestion de la Société est exercée par ses Gérants formant un Conseil de Gérance. Le nombre de Gérants ne peut être inférieur à deux (2). Les Gérants ne sont pas nécessairement associés.

4.1.2. Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils assureront leur fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou par une décision en assemblée générale des associés. Les Gérants ne seront pas obligés de démissionner par roulement.

4.1.3 L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

4.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

4.3 - Représentation et pouvoir de signature

4.3.1 Sous réserve de l'article 4.3.2 ci-dessous et aux lois applicables, les Gérants ont tout pouvoir pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

4.3.2 La Société peut être engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites d'un tel pouvoir. La Société peut être engagée dans le cadre d'un acte mentionnant son engagement uniquement en cas de signature conjointe de deux Gérants et du secrétaire de la Société ou toute autre signataire autorisé.

4.3.3 Si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A ou un ou plusieurs Gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B ou par la signature conjointe ou seule à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

4.3.4 Le conseil de gérance peut sous-déléguer ses compétences concernant des opérations spécifiques par procuration à toute société, entreprise ou personne physique ou morale, qu'elle soit nommée directement ou indirectement par les Gérants, en vue d'être le représentant ou les représentants de la Société selon un objectif et des pouvoirs, autorité et discrétion (n'excédant pas ce conférés ou de la compétence du conseil de gérance conformément aux Statuts) et pour une durée déterminée par les Gérants et soumis à des conditions estimées appropriées par les Gérants, et tout pouvoir de représentation peut contenir des mesures protégeant le représentant tel que les Gérants auront jugé utile, sauf négligence grave et mauvaise conduite volontaire, et les Gérants peuvent aussi autoriser ces représentants à déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs, autorité et discrétion attribués.

4.3.5 La Société peut exercer toute compétence attribuée par les lois applicables, selon le cas, en ce qui concerne l'usage d'un sceau officiel à l'étranger, et de tels pouvoirs seront placés en la personne des Gérants.

4.4 - Gérants - procédures

4.4.1 Le quorum nécessaire pour la conduite des affaires par les Gérants est de deux (2) Gérants dont aucun ne doit être résident de la République d'Irlande.

4.4.2 Toute réunion des Gérants doit être tenue à Luxembourg sauf si le Conseil de Gérance en décide autrement et ce, de façon unanime. Aucune réunion ne doit être tenue en Irlande et aucune fonction appartenant à l'administration et au contrôle de la Société ne doit être exercée en Irlande.

4.5 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

4.5.1 Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président, ne résidant pas en République d'Irlande. Il peut aussi désigner un secrétaire de la Société, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

4.5.2 Les décisions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire de la Société, ou par un notaire et seront déposées dans les registres de la Société.

4.5.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire de la Société ou par un Gérant.

4.5.4 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

4.5.5 Les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

4.5.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle résolution pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

4.6 - Responsabilité du Conseil de Gérance

Autant que possible d'après la loi applicable, tous les Gérants ou autres membres du bureau de la Société pourront prétendre à être indemnisés sur les actifs de la Société concernant toute responsabilité encourue lors d'une procédure, civile ou criminelle, en rapport avec des engagements régulièrement pris au nom de la Société, lorsqu'une telle décision est rendue en leur faveur ou ils se trouvent acquittés ou en rapport avec toute demande selon la loi, suivant le cas, dans lesquels acquittement leur est accordé par le tribunal.

Art. 5. Assemblée générale des associés

5.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

5.2 Le droit de vote peut être exercé personnellement ou par pouvoir de représentation. L'acte désignant un représentant doit être rédigé par écrit sous seing privé de la part du représenté ou de son avocat dûment autorisé par écrit, ou, si l'auteur de la procuration est une personne morale, soit sous sceau ou sous seing privé d'un membre du bureau ou d'un avocat dûment représenté. Un représentant ne doit pas être un associé de la Société.

5.3 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

5.4 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut recevoir convocation et assister et voter à toute assemblée générale de la Société.

5.5 Les décisions prises en assemblée générale ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les votes représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, l'accord des associés détenant plus des trois quarts du capital social de la Société présent à l'assemblée est requis pour les décisions de modification des Statuts ainsi que pour toute résolution spéciale et toute autre décision comme prévu par la Loi.

5.6 Toute assemblée générale doit se tenir à Luxembourg à moins que, à l'égard d'assemblée particulière, tous les associés détenant un droit d'assistance et droit de vote admettent par écrit qu'elle soit tenue ailleurs ou une résolution déclarant qu'elle soit tenue ailleurs soit prise à l'assemblée générale précédente. Nonobstant ce qui précède, aucune assemblée générale des associés de la Société ne sera tenue en République d'Irlande et le cas échéant, toute assemblée à laquelle la Société prétend ainsi que tout acte en découlant sera nul et sans effet.

5.7 En cas de pluralité d'associés, aucune décision ne peut être prise en assemblée générale à moins que les conditions de présence soient réunies lorsque l'assemblée s'apprête à délibérer; deux associés présent personnellement ou par procuration détenant ou autrement ne représentant moins de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales émises de la Société et autorisés à voter sur des dispositions relevant de la Société seront constitutifs des conditions de présence.

5.8 Si dans la demi heure suivant l'heure prévue de réunion de l'assemblée générale, convoquée à la demande des associés, les conditions de présence ne sont pas réunies, l'assemblée sera dissoute; dans les autres cas, elle sera prorogée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et au même endroit, ou tout autre jour, horaire et lieu déterminé par le conseil de gérance et notification de l'assemblée générale reportée sera faite comme dans l'hypothèse d'une assemblée générale ordinaire, et si les conditions de présence de l'assemblée générale prorogée ne sont pas réunies endéans 30 minutes de l'heure prévue, l'associé ou les associés présents constitueront les conditions de présence.

Art. 6. Assemblée générale annuelle des associés

6.1 Toute assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à la loi applicable, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier lundi du mois de juin à 10 heures.

6.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 7. Notification des assemblées générales

7.1 Sous réserve de la loi applicable, une assemblée générale annuelle et une assemblée convoquée pour l'adoption de mesures spéciales doit être convoquée par notification écrite au moins 21 jours précédant l'assemblée et une assemblée générale (autre qu'une assemblée générale annuelle ou assemblée en vue de l'adoption de mesures spéciales) doit être convoquée par notification écrite précédant de 8 jours au moins l'assemblée. La convocation vaut uniquement pour le jour indiqué, et doit mentionner le jour, le lieu et l'heure de l'assemblée et doit être communiquée conformément aux Statuts, aux personnes soumises à un droit de convocation.

7.2 Une assemblée générale, nonobstant le fait que la durée de convocation ait été plus courte que celle mentionnée à l'article précédent, est considérée comme valablement réunie s'il en a été décidé ainsi par les réviseurs d'entreprise et tous les associés détenant un droit d'assistance et de vote à l'assemblée générale.

Art. 8. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soit associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 9. Exercice social - Comptes annuels

9.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

9.2 - Les comptes annuels

9.2.1 Chaque année, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

9.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à la loi applicable.

Art. 10 - Distribution des profits

10.1 - Principe général

10.1.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

10.1.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

10.1.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société conformément aux lois applicables.

10.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 10.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance en concertation avec les associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Art. 11. Dissolution - Liquidation

11.1 Sauf décision judiciaire, la Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

11.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

11.3 Lors de la dissolution de la Société, toute somme restante en vue d'une distribution aux associés sera distribuée en proportion au montant, prime d'émission incluse, payé ou inscrite comme étant payé sur les Parts Sociales émises dans le capital social de la société.»

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer/confirmer les personnes suivantes comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mlle Katerina Kubova, employée privée, née le 11 février 1970 à Prostějov, République Tchèque, demeurant au 22, Beschmontsbongert, L-7526 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Kurt Demeuleneere, employé privé, né le 17 octobre 1968 à Vilvoorde, Belgique, résidant professionnellement à Duistboslaan 8, 1820 Steenokkerzeel, Belgique; et
- M. Arjen Paul Maarleveld, employé privé, né le 16 mars 1960 à Bomi Hills, Liberia, résidant professionnellement à Renbaanlaan 52, 1050 Bruxelles, Belgique.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir l'adresse du principal établissement et du siège de gérance effectif au 51, route de Thionville, L-2611, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais et droits d'enregistrement

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le transfert du principal établissement et du siège de gérance effectif de la société à Luxembourg est exempt du droit d'apport conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi du 29 décembre 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle qu'elle a été modifiée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Hida Ozveren, Kessler

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 09 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15023 - Reçu douze euros

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009002081/219/636.

(080191491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Bond Subco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.255.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009001887/231/14.

(080190856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

D-S-E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5631 Mondorf-les-Bains, 3, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 114.030.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire
Luxembourg

Référence de publication: 2009001888/206/14.

(080191178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Coller Partners 404 Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.073.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 5 décembre 2008 à 8.15 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant administratif de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,
2. La nomination de Monsieur Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant administratif de la société est acceptée à la date de la réunion,
3. La nomination de Monsieur Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, Pays-Bas le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant administratif de la société est acceptée à la date de la réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.
Mandataire
M. Julien FRANCOIS
Administrateur

Référence de publication: 2009001990/1084/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Morgan Stanley Weaver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 137.587.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire
Luxembourg

Référence de publication: 2009001890/206/14.

(080191134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.600.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire
Luxembourg

Référence de publication: 2009001892/206/14.

(080191094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Roka Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.722.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 novembre 2008 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

2. La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

3. La nomination de Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.
Mandataire
Représenté par Mr. Julien FRANCOIS
Administrateur

Référence de publication: 2009001998/1084/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Heliofarma Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 140.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 décembre 2008.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire
Wiltz

Référence de publication: 2009001893/2724/14.

(080191074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

MTR-Metora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 222, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 94.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 décembre 2008.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2009001895/8085/12.

(080191070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

NS Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Caine Finance).

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 137.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 22 décembre 2008.

Pour la société

M^e Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009001896/241/14.

(080191240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Diligentia AG-Unternehmensberatung AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 7, Am Ieweschten Flouer.
R.C.S. Luxembourg B 92.859.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Junglinster, den 10. Dezember 2008.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2009001899/231/14.

(080191269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Decapole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 85.172.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009001900/231/14.

(080191276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Air Ghelamco, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER
NOTAIRE

Référence de publication: 2009001901/272/12.

(080191296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Locorlav Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Itzig, Sandweiler-Gare.
R.C.S. Luxembourg B 136.291.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 décembre 2008.

POUR COPIE CONFORME
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2009001903/218/13.

(080191346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Euro Partner Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 4, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 63.141.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour la société
Frédéric Fagnoul
Administrateur délégué

Référence de publication: 2009003128/2952/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11147. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Ginco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 101.309.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire
Luxembourg

Référence de publication: 2009001904/206/13.

(080191383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orion III European 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.514.

In the year two thousand eight, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140853 (the "Shareholder"),

here represented by M^e Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom) on 1st December 2008;

said proxy, signed "ne varietur" by the Shareholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Orion III European 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary on 11 December 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 138 on 8 February 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122514 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg-Eich (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary, of 2 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2328 of 24 September 2008.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To change the Company's name into "Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l.".

2 To amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

has requested the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the Company's name into "Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l.".

Second resolution

The Shareholder resolves to amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

"The Company will exist under the name of "Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg),

a comparu:

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140853 (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par M^e Jennifer FERRAND, avocat, de résidence à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume-Uni) le 1^{er} décembre 2008;

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'Associé et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion III European 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire soussigné le 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 138, le 8 février 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122514 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 2 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2328, en date du 24 septembre 2008.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination de la Société en "Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l."

2 Modification de l'article 1, deuxième alinéa, des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à adopter au point 1 de l'ordre du jour.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société en " Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 1, deuxième alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"La Société adopte la dénomination de Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l."

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 09 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14987. Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009002482/239/95.

(080192010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

MACSF RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.799.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire
Luxembourg

Référence de publication: 2009001907/206/14.

(080191408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

NSS Management Investment Vehicle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.658.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty seventh of November,
Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

NREP Pelican Holding 2 ApS, a limited liability company (Anpartsselskab) incorporated and existing under the laws of the Denmark, having its registered office at Springforbivej 4, DK-2930 Klampenborg, Denmark, under registered with the Danish Commerce and Companies Agency, under number 31767563 ("NREP Carried Interest Vehicle"),

Pelican Management Holding ApS, a limited liability company (Anpartsselskab) incorporated and existing under the laws of the Denmark, having its registered office at Krogvej 46, DK-2830 Virum, Denmark, under registered with the Danish Commerce and Companies Agency, under number 31766230 ("Pelican Management Vehicle"),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of two (2) proxies given on November 2008.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing companies and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public company limited by shares (société anonyme):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public company limited by shares (société anonyme) under the name of "NSS Management Investment Vehicle S.A." (the "Company") governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law") and by the present articles (the "Articles").

Art. 2. Under these Articles the following terms shall have the following meanings:

Advisory Board, means the advisory board of Pelican;

Authorised Transfer, means together or alone the Evergreen Authorised

Transfer and Shareholders Authorised Transfer;

Annual Business Plan means the strategic business plan approved or adopted for each calendar year, which shall be submitted by the Management Team and the NREP Investor as of date of the incorporation of Pelican and be approved by the Advisory Board within thirty (30) days;

Buy-Sell Mechanism, means the transfer mechanism described under Article 8 of the present Articles;

BRB Investor, means BRB Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 121, Avenue de la Faiencere, L-1511 Luxembourg, in due process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register; and

Company, means NSS Management Investment Vehicle S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, in due process of registration with the Luxembourg Trade and Company Register;

Evergreen Investor means Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, number 121.655;

Extraordinary Transactions means any transaction that materially deviates from the ordinary course of the business which is not specifically provided for in the Annual Business Plan and Operating Budget, including, without limitation, any entity sale, merger, reorganization, bulk sale, transfers of any investment or other similar extraordinary transaction not specifically contemplated by the Annual Business Plan and Operating Budget;

Feeder, means NSS Feeder S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, in due process of registration with the Luxembourg Trade and Company Register;

Investors means NREP Carried Interest Vehicle, NREP Investor, Management Team Investors, Evergreen Investor, and Pelican Management Vehicle BRB Investor all together or designated separately as an "Investor"; Listing means the admission of the Company or any of its subsidiaries, or any special purpose vehicle formed for that purpose, to the official list of any stock exchange;

Luxembourg Group, means the Company, New Luxco, Feeder, Sub Feeder and Pelican;

Management Carry means one hundred percent (100%) of the proceeds or profits allotted to the Class C Share of Pelican as per the calculation method state on article 23 of the articles of Pelican;

Management Team Investors, means the members of the management team of Pelican who hold shares of Pelican Management Vehicle;

Major Decision, means any of the matters described in this Article 2 under Listing or Trade Sale and Extraordinary Transaction, whether such matter relates to Pelican, any subsidiary of Pelican, the management company or any entity in which an investment has been made, which may be brought before the Advisory Board by any Investor;

Major Decision Dispute, means, subject to the other provisions of these Articles, the failure of the Advisory Board to acknowledge any Major Decision which failure to agree has continued for a period of thirty (30) days after a Major Decision Dispute Notice has been given by an Investor to each other Investor;

Major Decision Dispute Notice, shall mean a written notice that contains a description of a Major Decision which the Advisory Board has been unable to acknowledge and which contains the following text typed in BOLD PRINT on the face of the Major Decision Dispute Notice;

"This notice is given pursuant to the articles of NSS Pelican S.à.r.l. (the "Pelican Articles") in order to advise an investor that a major decision dispute will/may exist under the articles unless the advisory board is able to agree within thirty (30) days with respect to the matter or matters set forth in this notice."

New Luxco, means NSS New Luxco S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, in due process of registration with the Luxembourg Trade and Company Register;

Non-Triggering Investor, means any Investors involved by the Triggering Investor in the Buy-Sell Mechanism as set forth in Article 7 and Article 8;

NREP Investor, means NREP Pelican Holding 1 ApS, a limited liability company (Anpartsselskab) incorporated and existing under the laws of the Denmark, having its registered office at Springforbivej 4, DK-2930 Klampenborg, Denmark, under registered with the Danish Commerce and Companies Agency, under number 31767512;

NREP Carried Interest Vehicle, means NREP Pelican Holding 2 ApS, prenamed;

NREP Carried Interest Vehicle together with NREP Investor designated here after separately as a "NREP Party" and together as the "NREP Parties";

Operating Budget, means the annual operating budget for the Pelican and/or each investment, as the context may require,

Pelican, means NSS Pelican S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, in due process of registration with the Luxembourg Trade and Company Register;

Pelican Management Vehicle means Pelican Management Holding ApS, a private limited company, formed and existing under the laws of Denmark having its registered address at Krogvej 46, DK-2830 Virum,

Shareholder Contribution means the contribution made by a Shareholder of the Company, or an affiliate of such Shareholder, to the Company, or directly to any of the asset companies, in the form of an equity contribution and / or in the form of Shareholder loans,

Shareholders means the shareholders of the Company designated together or separately as a "Shareholder";

Shares, means any shares issued by the Company,

Sub Feeder, means NSS Sub Feeder S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, in due process of registration with the Luxembourg Trade and Company Register;

Trade Sale means the sale of the whole or substantially all the business of the Company, the sale of all or substantially all of the assets of the Company or its subsidiaries or the sale of all or substantially all of the assets of the Company or its subsidiaries located in a particular country within Denmark, Sweden, Finland and Norway, including, but not limited to, by way of a sale of assets of the Company, a sale of all the outstanding shares of the Company, or a sale of assets, units or shares of any subsidiary of the Company;

Triggering Investor, means the Investor desiring to trigger the Buy-Sell Mechanism,

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other address in Luxembourg-City by a decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) Class VC Shares ("Class VC Shares") of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the Articles and legal requirements.

Art. 7. Every transfer pursuant to the following Article 7 shall be implemented according to the Buy-Sell Mechanism as described under Article 8:

Art. 7.1. Notwithstanding anything to the contrary in the Articles, a Shareholder may not directly or indirectly sell, transfer, assign, mortgage, charge, pledge or otherwise dispose of any of its Class VC Shares or of any interest in its Class VC Shares or any rights attached to them (including any transfer or assignment of all or any part of such Shareholders' interest to a person who becomes an assignee of a beneficial interest in the profits, losses and distributions or dividends even though not becoming a Shareholder),

(i) except with prior written consent of the Investors, (the "Authorized Transfer")

(ii) upon thirty (30) days' prior written notice to the other Investors, NREP Carried Interest Vehicle shall be entitled to freely transfer a percentage or all of the Class VC Shares between companies directly or indirectly controlled (i.e., shareholding and voting rights exceeding 50%) by NREP Carried Interest Vehicle; provided that if the transfer is made to a company directly or indirectly controlled (meaning as aforesaid) by a NREP Carried Interest Vehicle or any company controlled by Mr. Rasmus Norgaard, born on December 20, 1971, in Geneva, Switzerland, with personal address at Pile Alle 33, 2840 Holte, Denmark, and Mr. Mikkel Bulow-Lehnsby, born on May 22, 1975 in Gettofte, Denmark, with personal address at Hoyrups Allé 29, 2900 Hellerup, Denmark, collectively, then if that company ceases to be so controlled by NREP Carried Interest Vehicle or by Rasmus Norgaard and Mikkel Bulow-Lehnsby collectively, it shall immediately prior to such control lapsing re-transfer its Class VC Shares to the transferring party or, at the transferring party's option, to a company controlled (meaning as aforesaid) by it and further provided that any company acquiring such shares shall be bound by the terms and conditions of these Articles (the "Shareholder Authorized Transfer").

Art. 7.2. Upon a direct or indirect change of control of the NREP Carried Interest Vehicle, unless approved in advance by the Evergreen Investor in its sole discretion, Evergreen Investor may irrevocably elect by written notice to NREP

Carried Interest Vehicle to purchase all of its Class VC Shares in accordance with the procedures set forth in Article 8 with the following modifications/confirmations:

- (A) the Evergreen Investor shall be deemed the "Triggering Investor" and the "Purchasing Investor",
- (B) NREP Carried Interest Vehicle shall be deemed the "Non-Triggering Investor" and the "Selling Investor",
- (C) NREP Carried Interest Vehicle shall be deemed to have elected to sell their Class VC Shares as provided in Article 8.2 (i), and
- (D) for such purposes the Buy-Sell Value (as defined hereafter) of the Class VC Shares of the Company shall be an amount equal to the Class VC Share fair market value times the aggregate number of Class VC Shares held by NREP Carried Interest Vehicle (the "Evergreen - NREP Call Mechanism").

Art. 7.3. Upon the expiration of the tenth anniversary of the Company incorporation NREP Carried Interest Vehicle shall have the right to cause the Evergreen Investor to purchase all of the Class VC Shares held by it for an amount equal to the Class VC Shares fair market value times the number of Class VC Shares it holds. The purchase of the Class VC Shares shall be executed according to the procedure set forth in Article 8, (the "NREP 10 Years Put").

Art. 7.4. If at any time after the incorporation there exists a Major Decision Dispute, in respect of the Major Decisions, set forth in point the Listing or Trade Sale or at the Extraordinary Transactions of the definition of Major Decision, and if the failure to agree has continued for a period of thirty (30) days after a Major Decision Dispute Notice has been given by an Investor to the other Investors, in which case Evergreen Investor is entitled to initiate the Buy-Sell Mechanism set forth in Article 8 as the Triggering Investor, (the "Major Dispute Mechanism"). Once the Major Dispute Mechanism is initiated by Evergreen Investor, the following events may occur:

- (i) each Investor acting as Non-Triggering Investor may decide to sell as per the process described under Article 8.2 (i) all the shares it holds on the Luxembourg Group.
- (ii) each Investor acting as Non-Triggering Investor may decide to buy as per the process described under Article 8.2 (ii) all the shares held by Evergreen Investor on the Luxembourg Group.

Pursuant to the above if Evergreen Investor sells its shares a notification shall be sent to BRB Investor, with one of the following indications:

- (i) Evergreen Investor notifies to BRB Investor its intention to cause BRB Investor to sell all BRB Investor's shares in Luxembourg Group at the same terms and conditions as its own shares and as per the mechanism described in the articles of Sub Feeder, or
- (ii) Evergreen notifies to BRB Investor, it may exercise its tag along right as described in its articles of Sub Feeder, by virtue of which BRB Investor's shares in Luxembourg Group shall be bought by the buying party at the same terms and conditions as the Evergreen Investor's shares in Luxembourg Group.

Art. 7.5. At any time following the third anniversary of the date of the incorporation of the Company the Buy-Sell Mechanism described under Article 8 may be initiated in accordance with the present Article 7, in which case either the Evergreen Investor or the NREP Carried Interest Vehicle may be the Triggering Investor (as described under Article 8), (the "Third Anniversary Mechanism").

Once the Third Anniversary Mechanism is initiated by Evergreen Investor or the NREP Carried Interest Vehicle, the following events may occur:

- (i) each of Evergreen Investor or the NREP Carried Interest Vehicle acting as Non-Triggering Investor may decide to sell as per the process described under Article 8.2 (i) all the shares it holds on the Luxembourg Group.
- (ii) each Evergreen Investor or the NREP Carried Interest Vehicle acting as Non-Triggering Investor may decide to buy as per the process described under Article 8.2 (ii) all the shares held by the Triggering Investor on the Luxembourg Group.

In each case that Evergreen Investor sells its shares a notification shall be sent to BRB Investor, with one of the following indications:

- (i) Evergreen Investor notifies to BRB Investor its intention to cause BRB Investor to sell all BRB Investor's shares in Luxembourg Group at the same terms and conditions as its own shares and as per the mechanism described in the articles of Sub Feeder, or
- (ii) Evergreen notifies to BRB Investor, it may exercise its tag along right as described in the articles of Sub Feeder, by virtue of which BRB Investor's shares in Luxembourg Group shall be bought by the buying party at the same terms and conditions as the Evergreen Investor's shares in Luxembourg Group.

Art. 8. This Article 8 describes the Buy-Sell Mechanism to be executed as the case may be for any of the provisions of Article 7.

A Triggering Investor may initiate the Buy-Sell Mechanism by submitting in writing to NREP Carried Interest Vehicle or the Evergreen Investor, as the case may be (the "Non-Triggering Investor"), a statement that it is triggering the Buy-Sell Mechanism including in the notification its valuation of the Company on a per share basis (the "Buy-Sell Value") pursuant to this Article 8.

Art. 8.1. The Buy-Sell Value shall be stated on the assumption that any Class VC Shares held by NREP Carried Interest Vehicle would be transferred without any future Management Carry entitlements and that for the past the Management Carry shall be calculated and paid to the NREP Carried Interest Vehicle only as of the effective date of the respective share transfer and according to its shareholding in the Company. If Evergreen Investor is the buyer of the Class VC Shares pursuant to the Buy-Sell Mechanism:

- (i) it shall procure that the NREP Parties receives a hundred percent (100%) of its Management Carry entitlement, and
- (ii) it may elect to also acquire all of the Class VC Shares held directly or indirectly by the Management Team Investors, in which case the Evergreen Investor shall procure that the Management Team Investors receive a hundred percent (100%) of their Management Carry entitlement in respect of any Class VC Shares so acquired, calculated and paid as of the effective date of such transfer of such Class VC Shares. For the avoidance of doubt, if the Evergreen Investor does not elect to directly or indirectly acquire the Class VC Shares held directly or indirectly by the Management Team Investors pursuant to the foregoing Article 8.1.(ii), no such direct or indirect Class VC Shares shareholder shall be entitled to receive any Management Carry amount solely on account of a transfer of Class VC Shares pursuant to the Buy-Sell Mechanism described in this Article 8.

Art. 8.2. Within one hundred and twenty (120) days of receipt of the notification from the Triggering Investor, the Non-Triggering Investor shall respond in writing to the Triggering Investor declaring its intention to either:

- (i) Sell all (but not part) of the Class VC Shares it holds in the share capital of the Company to the Triggering Investor at the Buy-Sell Value per share, or
- (ii) Acquire all (but not part) of the Class VC Shares held in the share capital of the Company by the Triggering Investor at the Buy-Sell Value per share,

and the Triggering Investor shall be bound to proceed in accordance with the Non-Triggering Investor's election. If the Non-Triggering Investor elects to buy the Triggering Investor's Class VC Shares, it shall immediately post to the Triggering Investor a non-refundable deposit equal to the lesser of five million United States Dollars (\$ 5,000,000.-) and five percent (5%) of the total purchase price and close the Class VC Shares sale and purchase transaction within sixty (60) days from the receipt of the Non-Triggering Investor's election by the Triggering Investor. If the Non-Triggering Investor elects to sell its Class VC Shares to the Triggering Investor, the Triggering Investor shall immediately post to the Non-Triggering Investor a non-refundable deposit equal to the lesser of five million United States Dollars (\$ 5,000,000.-) and five percent (5%) of the total purchase price and close Class VC Shares sale and purchase the transaction within sixty (60) days from the receipt of the Non-Triggering Investor's election by the Triggering Investor. Such deposit amounts shall be forfeited and the selling party shall be entitled to keep it as lump sum compensation in the event that the buying party fails to complete the acquisition in accordance with this Articles.

Art. 8.3. Place and Timing of Completion. If the Evergreen Investor (the "Purchasing Investor"), exercises its right or becomes bound under the provisions of this Article 8 to purchase the Class VC Shares of NREP Carried Interest Vehicle, (a "Selling Investor"), then completion of the purchase shall take place at the registered office of the Company within the time periods specified in this Agreement or, in the absence of any explicit time periods as soon as reasonably practical after the Purchasing Investor becomes bound to purchase the Class VC Shares.

Art. 8.4. The following provisions set the mechanism to be executed for the share purchase be completed (the "Share Purchase Completion"), At the Share Purchase Completion:

- a. the Selling Investor shall deliver (or procure that there are delivered) to the Purchasing Investors:
 - a duly completed share transfer form transferring the legal and beneficial ownership of its Shares to the Purchasing Investors (or as it may direct);
 - the share certificates relating to the Shares (if applicable) or the shareholders' register; and
 - such other documents as the Purchasing Investor may reasonably require to show good title to the Shares or to enable the Purchasing Investor to be registered as the holder of the Shares;
- b. the Purchasing Investor shall pay (or shall procure that there is paid) to the Selling Investor the purchase moneys;
- c. the Selling Investor shall deliver to the Purchasing Investor the written resignations of all officers or members of any board or committee of the companies appointed by the Selling Investor under these Articles. Such resigning officers and members shall execute a release, in a form acknowledged by the Advisory Board, releasing the Company from any and all liabilities in relation to such officer's or member's holding or loss of their position as an officer or member, respectively; and
- d. the Selling Investor will be released from any further obligation to make Shareholder Contributions to the Company.

Art. 8.5. The Adjustments to Purchase Price :

Art. 8.5. 1. Payment of Debts. If, at the Share Purchase Completion, the Selling Investor has any outstanding debts to the Company or the Purchasing Investor relating to the Company (but in each case only to the extent the amount of such debts have been agreed by the parties or have been confirmed by an arbitration award or a final nonappealable judgment, as applicable), all proceeds of the purchase price due the Selling Investor for its Class VC Shares will be paid

to the Company or the Purchasing Investor (pro rata in accordance with the amounts owed by the Selling Investor to each) for and on behalf of the Selling Investor until all such debts will have been paid and discharged in full.

Art. 8.5. 2. Set-off. The Purchasing Investor will be entitled to deduct from the amounts otherwise payable to the Selling Investor, any damages owed by reason of any default by the Selling Investor but in each case only to the extent agreed by the parties or to the extent such damages have been reduced to an arbitration award or a final nonappealable judgment, as applicable. If any such damages have not been so reduced and the parties fail to agree, then a reasonable amount shall be held in escrow with the escrowed until a final determination with respect to such damages has been made.

Art. 8.5. 3. Management Carry Deduction. The Purchasing Investor shall be entitled to deduct from the purchase price any latent or accrued Management Carry allocated to the Selling investor pro rata based on its shareholding.

Art. 8.6. Operations in Pre-Closing Period. From the date the Buy-Sell Notice is given until the Share Purchase Completion, provided that, subject to the approval of each Investor, and unless otherwise accounted for in the calculations pursuant to this Article 8, any and all dividends or distributions received by the Selling Investor from the Company during such period representing dividends shall be credited against and reduce the price otherwise payable to the Selling Investor for its Class VC Shares and any equity contributions made by the Selling Investor to the Company during such period shall be added to and increase the price otherwise payable to the Selling Investor for its Class VC Shares, and the Company shall not enter into any contracts or agreements, or otherwise agree, to sell or otherwise dispose of any of the Investments then owned by the Company; however, the Company shall be authorized to consummate any transactions which were the subject of binding contractual obligations entered into prior to the commencement of such period.

Art. 8.7. Suspension of Buy-Sell Transaction. In the event that a buy-sell or similar provision is exercised by a third-party with respect to an investment prior to the Share Purchase Completion, the Share Purchase Completion shall be suspended and delayed until the closing of the buy-sell mechanism or other similar rights with respect to such Investment has been closed.

Title III. - Management

Art. 9. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, divided into two categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors", either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 10. The board of directors will elect among its members a chairman. The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B Director. Any decisions taken by the board of directors shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B Director.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 11. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 12. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A Director and one Category B Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 13 of the present articles of association.

Art. 13. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 15. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 16. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 15th of May of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 17. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance of the net profit shall be distributed to the holders of Class VC Shares, according to their respective proportion of Class VC Shares.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration. All the shares of the company give right and entitlement to an equal share of the liquidation proceeds.

Title VIII. - General provision

Art. 20. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.
2. The first annual meeting of the shareholders shall be held in 2010.

Subscription & payment

- NREP Pelican Holding 2 ApS, prenamed, declared to subscribe for twenty-three thousand two hundred fifty (23,250) Class VC Shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twenty-three thousand two hundred fifty Euro (€ 23,250.-).

- Pelican Management Holding ApS, prenamed, declared to subscribe for seven thousand seven hundred fifty (7,750) Class VC Shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of seven thousand seven hundred fifty Euro (€ 7,750.-).

The amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the Law have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

General meeting of the shareholders

The above named persons, being the shareholders of the Company and representing its entire share capital, have passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

Category A Director:

- Mr. Rob Jenner, Vice President, born on June 5th, 1976 in Rinteln, Germany with professional address at Equitable House; 47 King William Street, London, England, EC4R 9AF, United Kingdom.

Category B Directors:

- Mr. Alain Heinz, accountant officer, born on May 17th, 1968 in Forbach, France, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Mr. Jean Pascal Caruso, company director, born on 6 July 1975 in Metz, France, with professional address is at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A Director and one Category B Director.

3. Read S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) Incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 45083 is appointed as statutory auditor.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5. The registered office of the Company is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands English states that on request of the companies appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette.

The document having been read to the proxyholder of the companies appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt sept Novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

Ont comparu:

NREP Pelican Holding 2 ApS, société à responsabilité limitée (Anpartsselskab) de droit danois, ayant son siège social au Springforbivej 4, DK-2930 Klampenborg, Danemark, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 31767563 ("NREP Carried Interest Vehicle"),

Pelican Management Holding ApS, société à responsabilité limitée (Anpartsselskab) de droit danois, ayant son siège social au Krogvej 46, DK-2830 Virum, Danemark, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 31766230 ("Pelican Management Vehicle"),

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu de deux (2) procurations délivrées en date du 18 novembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NSS Management Investment Vehicle S.A." (la "Société"), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 telle qu'amendée (la "Loi") ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. En vertu des présent Statuts, les termes suivants ont la signification suivante:

Conseil d'Investissement, signifie le Conseil d'Investissement de Pelican;

Transfert Autorisé, désigne collectivement ou individuellement le Transfert Autorisé d'EREP et le Transfert Autorisé de NREP,

Plan Annuel signifie le plan d'affaires stratégique approuvé ou adopté pour chaque année civile, qui doit être présentée par l'équipe de direction et par l'Investisseur NREP à la date de constitution de Pelican et qui devra être approuvé par le Conseil d'Investissement dans les trente (30) jours,

Mécanisme d'Achat-Vente, signifie le mécanisme de transfert décrit à l'Article 8 des présents Statuts;

Investisseur BRB, désigne BRB Luxembourg S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'enregistrement au près du Registre Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

Société, désigne NSS Management Investment Vehicle S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'enregistrement au près du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg;

Investisseur Evergreen désigne Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L - 1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121.655;

Transactions Extraordinaires signifie toute opération qui s'écarte sensiblement du cours normal des décisions prises par l'entreprise qui n'est pas spécifiquement prévue dans le Plan Annuel ni dans le Budget de Fonctionnement, y compris, sans limitation, toute vente d'entité, fusion, réorganisation, vente en bloc, transferts de tout investissement ou d'autres transactions extraordinaires ne sont pas expressément prévues ni par le Plan Annuel ni par le Budget de Fonctionnement;

Feeder, désigne NSS Feeder S.A, une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'enregistrement au près du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg;

Investisseurs signifie NREP Carried Interest Vehicle, l'Investisseur NREP, l'Equipe de Gestion, l'Investisseur Evergreen, l'Investisseur BRB et Pelican Management Vehicle tous ensemble, ou séparément désignés comme un "Investisseur";

Cotation signifie la cotation des actions de la Société ou l'une de ses filiales, ou de tout véhicule spécialisé créée dans cet objectif, sur un marché réglementé;

Groupe Luxembourgeois, désigne les sociétés suivantes ensemble, la Société, New Luxco, Feeder, Sub Feeder et Pelican;

Carry de Gestion signifie de cent pour cent (100%) des montants ou des bénéfices alloués aux Actions de Classe C sur une base unitaire selon la méthode de calcul décrite à l'article 23 des statuts de Pelican;

Equipe de Gestion, signifie de les membres l'équipe de direction de Pelican qui détiennent des actions dans le capital de Pelican Management Vehicle;

Décision Majeure, signifie l'un ou l'autre des sujets décrits dans cet article 2 sous Cotation ou Commerce/Vente et Transactions Extraordinaires, si ce sujet a trait à Pelican ou une filiale de Pelican, la société de gestion ou à toute entité dans laquelle un investissement a été réalisé, et qui peut être portée à la connaissance du Conseil d'Investissement par n'importe lequel des Investisseurs;

Litige sur Décision Majeure, signifie, sous réserve des dispositions contraires des Statuts, l'échec constaté du Conseil d'Investissement de prendre tout acte d'une Décision Majeure et qui en l'absence d'accord aurait perduré pendant une période de trente (30) jours après qu'une Notification de Litige sur Décision Majeure ait été donnée par un Investisseur aux autres Investisseurs;

Notification de Litige sur Décision Majeure, désigne un avis écrit qui contient une description d'une Décision Majeure et dont le Conseil d'Investissement n'a pas été en mesure de prendre acte, cet avis doit contenir le texte suivant saisi en caractères gras sur la première page de la Notification de Règlement des Différends;

"La présente Notification est donnée conformément aux statuts de NSS PELICAN S.à r.l. (Les "Statuts de Pelican") dans le but de notifier à un Investisseur qu'un Litige sur Décision Majeure pourrait exister/existera en vertu des Statuts de Pelican, à moins que le Conseil d'Investissement soit en mesure de s'entendre dans un délai de trente (30) jours à sur la question ou les questions énoncées dans la présente NOTIFICATION".

New Luxco, désigne NSS New Luxco S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'enregistrement au près du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg le commerce et le registre des entreprises;

Investisseur Impliqué, désigne tout Investisseur mis en cause par l'Investisseur Déclenchant dans le Mécanisme d'Achat-Vente énoncé aux articles 7 et 8;

Investisseur NREP, désigne NREP Pelican Holding 1 ApS, société à responsabilité limitée (Anpartsselskab), constituée et existant en vertu des lois du Danemark, ayant son siège social à Springforbivej 4, DK-2930 Klampenborg, enregistrée au près du Registre Central des Entreprises Danois, sous le numéro 31767512;

NREP Carried Interest Vehicle, signifie NREP Pelican Holding 2 ApS, prénommée;

NREP Carried Interest Vehicle avec les Investisseurs NREP désigné ci-après séparément comme la "Partie NREP", ensemble comme les "Parties NREP";

Budget de Fonctionnement, désigne le budget de fonctionnement annuel de Pelican et / ou de chaque investissement, selon le contexte.

Pelican, désigne NSS Pelican S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'enregistrement au près du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg,

Pelican Management Vehicle désigne Pelican Management Holding ApS une société à responsabilité limitée (Anpartsselskab) existant en vertu des lois du Danemark, ayant son siège social à Krogvej, DK-2830 Virum,

Contribution d'Actionnaire, signifie la contribution faite par un Actionnaire de la Société, ou par une société affiliée de cet Actionnaire, à la Société, ou directement à l'un des actifs de l'entreprise, sous la forme d'un apport et / ou sous la forme de prêts actionnaires,

Actionnaires signifie les actionnaires de la Société désignés ensemble ou séparément comme un "Actionnaire",

Action signifie les actions émises par la Société,

Sub Feeder, désigne NSS Sub Feeder S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'enregistrement au près du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg;

Commerce/Vente signifie la vente de la totalité ou la quasi-totalité des activités de la Société, la vente de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société ou ses filiales ou de la vente de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société ou ses filiales situé en particulier, mais sans limitation, au Danemark, en Suède, en Finlande et en Norvège, par le biais d'une vente d'actifs de la Société, la vente de toutes les actions en circulation de la Société, ou une vente d'actifs, d'intérêts ou d'actions d'une filiale de la Société;

Investisseur Déclanchant, signifie l'Investisseur désireux de déclencher Mécanisme l'Achat-Vente tel que défini dans les présents Statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (€ 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions de Classe VC (les "Actions de Classe VC") toutes d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant en conformité avec la Loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Tout transfert effectuée en vertu des disposition du présent Article 7 sont mises en œuvre conformément à Mécanisme d'Achat-Vente décrit à l'Article 8:

Art. 7.1. Nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts, un Actionnaire ne peut directement ou indirectement, vendre, transférer, attribuer, hypothéquer, gager ou disposer de ses Actions de Classe VC ou des intérêt sur les Actions de Classe VC et les droits qui leur sont attachés (y compris tout transfert ou cession de tout ou partie des intérêts que cet Actionnaire a, à une personne qui devient le bénéficiaire d'une partie des bénéfices, des pertes et des distributions de dividendes et ce même s'il n'est pas appelé à devenir un Actionnaire), sauf:

(i) avec le consentement écrit préalable des Investisseurs (le "Transfert Autorisé"),

(ii) moyennant notification écrite préalable aux autres investisseurs marquant le début d'un préavis de trente (30) jours, les Parties NREP sont autorisées à transférer librement tout ou partie des Actions de Classe VC qu'elles détiennent à des entreprises contrôlées directement ou indirectement par elles (c'est-à-dire, les entreprises dans lesquelles elles ont une participation ou des droits de vote d'au moins de 50%); à condition, que, le transfert soit effectué à une société contrôlée directement ou indirectement (dans le sens indiqué ci-dessus) par une des Parties NREP ou par toute société contrôlée par M. Rasmus Norgaard, né le 20 Décembre 1971, à Genève, en Suisse, avec adresse personnelle à Pile Alle 33, 2840 Holte, Danemark, et M. Mikkel Bulow-Lehnsby, né le 22 Mai 1975 à Gettofte, au Danemark, avec adresse personnelle à Hoyrups Allé 29, 2900 Hellerup, Danemark, collectivement. Si l'entreprise cesse d'être contrôlée par les Parties NREP ou par M. Rasmus Norgaard et M. Mikkel Bulow-Lehnsby collectivement, elle doit immédiatement re-transférer les Actions de Classe VC avant cette perte de contrôle de la société, à une société contrôlée (dans le sens indiqué ci-dessus), étant entendu que toute société ayant acquis de telles actions doivent être tenue par les présents Statuts, (le "Transfert Autorisé de NREP").

Art. 7.2. Suite à un changement de contrôle direct ou indirect sur NREP Carried Interest Vehicle, sauf accord préalable de l'Investisseur Evergreen, à sa seule discrétion, l'Investisseur Evergreen peut irrévocablement choisir par l'envoi d'une Notification écrite aux NREP Carried Interest Vehicle, d'acheter toutes les Actions de Classe VC de NREP Carried Interest Vehicle conformément aux dispositions de l'Article 8 avec les modifications/confirmations suivantes:

- (A) l'Investisseur Evergreen est considéré comme l' "Investisseur Déclanchant" et l' "Acheteur",
- (B) NREP Carried Interest Vehicle est considéré comme la "Investisseur Impliqué" et le "Vendeur",
- (C) NREP Carried Interest Vehicle est réputée avoir choisi de vendre leurs Actions de Classe VC selon les dispositions de l'Article 8.2 (i), et
- (D) à cette fin, la Valeur d'Achat-Vente des Actions de Classe VC de la société est égal au nombre d'Actions de Classe VC multiplié par la valeur marchande des Actions de Classe VC détenues par les NREP Carried Interest Vehicle, ou (l'"Option d'Achat d'Evergreen - NREP").

Art. 7.3. À l'expiration du dixième anniversaire de la constitution de la Société NREP Carried Interest Vehicle a le droit d'obliger l'Investisseur Evergreen d'acheter toutes les Actions de Classe VC détenues par NREP Carried Interest Vehicle pour un montant égal au nombre Actions de Classe VC multiplié leur valeur de marché. L'achat des Actions de Classe VC doivent être exécutées conformément aux procédures prévues à l'Article 8, (le "Mécanisme de Vente à 10 ans de NREP").

Art. 7.4. Si, à tout moment après la constitution, il existe un Litige sur Décision Majeure, en ce qui concerne les Décisions Majeures, telles que définie dans la Cotation ou Commerce/Vente ou les Transaction Extraordinaires, et si le désaccord a perduré pendant une période de trente (30) jours après qu'une Notification de Règlement de Différends ait été donnée par un Investisseur aux autres Investisseurs, dans ce cas, l'Investisseur Evergreen a le droit de mettre en œuvre le Mécanisme d'Achat-Vente énoncé à l'Article 8, en tant qu'Investisseur Déclanchant, (le "Mécanisme de Litige Majeur").

Une fois le Mécanisme de Litige Majeur mis en oeuvre par l'Investisseur Evergreen, les événements suivants peuvent se produire:

- (i) chaque investisseur agissant en sa qualité d'Investisseur Impliqué peut décider de vendre selon les dispositions de l'Article 8.2 (i) la totalité des actions qu'il détient dans le Groupe Luxembourgeois.
- (ii) chaque investisseur agissant en qualité de d'Investisseur Impliqué peut décider d'acheter selon les dispositions de l'Article 8.2 (ii) la totalité des actions détenues par l'Investisseur Evergreen dans le Groupe de Luxembourgeois.

Conformément à ce qui précède si l'Investisseur Evergreen vend ses actions une notification devra être adressée à l'Investisseur BRB, avec l'une des mentions suivantes:

- (i) l'Investisseur Evergreen notifie à l'Investisseur BRB son intention d'obliger l'Investisseur BRB à vendre toutes les actions que l'Investisseur BRB a dans le Groupe Luxembourgeois aux mêmes conditions que ses propres actions et en conformité avec le mécanisme décrit dans les Statuts de Sub Feeder, ou
- (ii) l'Investisseur Evergreen notifie à l'Investisseur BRB, qu'il peut exercer son droit de sortie conjointe tel que décrit dans les Statuts de Sub Feeder, en vertu desquels les actions de l'Investisseur BRB dans le Groupe Luxembourgeois devront être achetées par l'acheteur dans les mêmes conditions que les actions de l'Investisseur Evergreen dans le Groupe de Luxembourgeois.

Art. 7.5. À tout moment après le troisième anniversaire de la date de la Constitution de la Société le Mécanisme d'Achat-Vente décrit à l'Article 8 pourra être engagée conformément aux dispositions du présent Article 7, au quel cas aussi bien l'Investisseur Evergreen ou NREP Carried Interest Vehicle pourront être l'Investisseur Déclanchant (comme décrit à l'Article 8), (le "Mécanisme du Troisième Anniversaire").

Une fois le Mécanisme du Troisième Anniversaire mis en oeuvre par l'Investisseur Evergreen ou NREP Carried Interest Vehicle, les événements suivants peuvent se produire:

- (i) tant NREP Carried Interest Vehicle que l'Investisseur Evergreen agissant en qualité d'Investisseur Impliqué peut décider de vendre selon les dispositions de l'Article 8.2 (i) la totalité des Actions qu'il détient dans le Groupe Luxembourgeois.

(ii) tant NREP Carried Interest Vehicle que l'Investisseur Evergreen agissant en qualité d'Investisseur Impliqué peut décider d'acheter selon les dispositions de l'Article 8.2 (ii) la totalité des actions détenues par l'Investisseur Déclanchant dans le Groupe de Luxembourgeois.

Conformément à ce qui précède si l'Investisseur Evergreen vend ses Actions une notification devra être adressée à l'Investisseur BRB, avec l'une des mentions suivantes:

(i) l'Investisseur Evergreen notifie à l'Investisseur BRB son intention d'obliger l'Investisseur BRB à vendre toutes les actions que l'Investisseur BRB a dans le Groupe Luxembourgeois aux mêmes conditions que ses propres actions et en conformité avec le mécanisme décrit dans les Statuts de Sub Feeder, ou

(ii) l'Investisseur Evergreen notifie à l'Investisseur BRB, qu'il peut exercer son droit de sortie conjointe tel que décrit dans les Statuts de Sub Feeder, en vertu desquels les actions de l'Investisseur BRB dans le Groupe Luxembourgeois devront être achetées par l'acheteur dans les mêmes conditions que les Actions de l'Investisseur Evergreen dans le Groupe de Luxembourgeois.

Art. 8. Cet Article 8 décrit le Mécanisme d'Achat-Vente qui doit mis en œuvre le cas échéant selon l'une des dispositions de l'Article 7. Les Investisseurs peuvent mettre en œuvre le Mécanisme d'Achat-Vente en transmettant par écrit à NREP Carried Interest Vehicle ou l'Investisseur Evergreen, le cas échéant (l'"Investisseur Impliqué"), une déclaration selon laquelle il déclenche le Mécanisme d'Achat-Vente incluant dans la notification l'évaluation des Actions de la Société sur une base nominale (la "Valeur d'Achat-Vente"), conformément à cet Article 8.

Art. 8.1. La Valeur d'Achat-Vente doit être indiqué en partant du principe que toutes les Actions de Classe VC détenue par NREP Carried Interest Vehicle seraient transférées sans droits futurs au Carry de Gestion et que pour le passé, le Carry de Gestion sera calculé et payé à NREP Carried Interest Vehicle seulement jusqu'à la date effective du transfert des Actions. Si l'Investisseur Evergreen est l'acheteur des actions de Classe VC conformément au Mécanisme d'Achat-Vente, et:

(i) il s'assurera que NREP Carried Interest Vehicle reçoive cent pour cent (100%) du droit au Carry de Gestion.

(ii) il peut également choisir d'acquérir toutes les Action de Classe VC détenues directement ou indirectement par l'Equipe de Gestion, dans ce cas, l'Investisseur Evergreen doit s'assurer que l'Equipe de Gestion reçoive cent pour cent (100%) du Carry de Gestion provenant des Actions la Classe VC ainsi achetées, ce montant doit être calculé et payé à la date du transfert des Actions de Classe VC. En d'autre termes, si l'Investisseur Evergreen choisit de ne pas acquérir directement ou indirectement les Actions Classe VC détenues directement ou indirectement par l'Equipe de Gestion conformément aux dispositions de l'article 8.1. (ii), aucun détenteur direct ou indirect des Actions de Classe VC n'aura le droit de recevoir les montants dus à titre de Carry de Gestion sauf s'ils sont dus au titre d'un transfert des Actions de Classe VC, conformément au Mécanisme d'Achat-Vente décrit dans le présent article 8.

Art. 8.2. Dans les cent vingt (120) jours suivant la réception de la notification envoyée par l'Investisseur Déclanchant, l'Investisseur Impliqué doit répondre par écrit à l'Investisseur Déclanchant déclarant son intention, de:

(i) vendre la totalité (mais non une partie) des Actions de Classe VC qu'il détient dans le capital de la Société à l'Investisseur Déclanchant à la Valeur d'Achat-Vente par action, ou

(ii) acquérir toutes (mais pas une partie) des Actions de Classe VC dans le capital de la Société détenues par l'Investisseur Déclanchant à la Valeur d'Achat-Vente par action,

L'Investisseur Déclanchant est tenu de procéder conformément à la décision de l'Investisseur Impliqué. Si l'Investisseur Impliqué choisit d'acheter les Actions de Classe VC de l'Investisseur Déclanchant, il doit immédiatement verser à l'Investisseur Déclanchant un acompte non remboursable égal au plus petit des deux montants entre cinq millions de dollars américains (\$ 5,000,000.-) et de cinq pour cent (5%) du prix d'achat total et des Actions de Classe VC, et effectuer le transfert des actions et le paiement dans les soixante (60) jours à compter de la réception de la Notification de l'Investisseur Impliqué par l'Investisseur Déclanchant. Si l'Investisseur Impliqué choisit de vendre ses Actions de Classe VC à l'Investisseur Déclanchant, l'Investisseur Déclanchant doit verser immédiatement à l'Investisseur Impliqué un acompte non remboursable égal au plus petit des deux montants entre cinq millions de dollars américains (\$ 5,000,000.-) et de cinq pour cent (5%) du prix d'achat total des Actions de Classe VC, et conclure le transfert des Actions et le paiement dans les soixante (60) jours à compter de la réception de la Notification de l'Investisseur Impliqué par l'Investisseur Déclanchant. Ces acomptes sont acquis à la partie qui vend ses Actions et cette dernière aura le droit de conserver les sommes à titre d'indemnité si l'acheteur ne conclut pas la vente en conformité avec les dispositions des présents Statuts.

Art. 8.3. Lieu et moment de la réalisation. Si le l'Investisseur Evergreen (l'"Acheteur"), exerce son droit ou est lié par les dispositions du présent Article 8, d'acheter les Actions de Classe VC de NREP Carried Interest Vehicle, (le "Vendeur"), la conclusion de la vente doit avoir lieu au siège de la Société dans les délais spécifiés dans les présent Statuts ou, en l'absence de délais spécifiques, dans un délai raisonnable après que l'acheteur ait été tenu d'acheter les Actions de Classe VC (les "Actions").

Art. 8.4. Les dispositions suivantes fixent le mécanisme devant être exécuté pour que la vente d'actions soit conclue (le "Conclusion de l'Achat d'Actions").

À conclusion de la vente des Actions:

a. le Vendeur doit fournir (ou s'assurer que soient livrés) à l'Acheteur:

- les formulaires de transferts dûment rempli valant transfert de la propriété juridique et économique de ses Actions à l'Acheteur ou à une personne désignée par ce dernier;
 - Les certificats d'actions (le cas échéant) ou le registre des actionnaires, et
 - Tout autres documents permettant à l'acheteur de prouver ses droits sur les Actions ou pour permettre à l'Acheteur d'être enregistré en tant que propriétaire de ces actions;
- b. l'Acheteur doit payer (ou s'assurer que soit payé) au Vendeur le prix de la vente;
- c. le Vendeur doit remettre à l'Acheteur la démission écrite de tous les représentants ou les membres de tout conseil ou du comité des sociétés désignés par l'Acheteur en vertu de ces Statuts. Ces représentants démissionnaires sont tenus d'émettre un communiqué, sous une forme reconnue par le Conseil d'Investissement, libérant la société de tous les engagements à l'égard de ces représentants de la tenue ou la perte de leur position en tant que dirigeant ou membre, respectivement;
- d. le Vendeur sera libéré de toute obligation de faire des Contributions d'Actionnaires à la Société.

Art. 8.5. Les ajustements du prix d'achat:

Art. 8.5. 1. Paiement des dettes. Si, à la Conclusion de l'Achat d'Actions, le Vendeur ou l'Acheteur ont un encours débiteur vis-à-vis de la Société (mais dans les deux cas à condition que le montant de ces dettes aient été confirmées par les parties ou aient été confirmées par une sentence arbitrale ou le cas échéant par un jugement final sans possibilité de recours), le prix d'achat dû au Vendeur pour ses Actions de Classe VC sera versé à la Société ou l'Acheteur (au prorata des montants dus par le Vendeur à chacun) au nom et pour compte du Vendeur jusqu'à ce que toutes les dettes aient été payées et libérées en totalité.

Art. 8.5. 2. Compensation. L'Acheteur sera autorisé à déduire des montants à payer au Vendeur, tous les dommages-intérêts dus en raison d'une défaillance du Vendeur mais, dans chaque cas, seulement dans les proportions convenues par les parties ou dans la mesure où ces dommages-intérêts ont été confirmés par une sentence arbitrale ou un jugement final sans possibilité de recours, le cas échéant. Si ces dommages-intérêts n'a pas été ainsi confirmé et les parties ne parviennent pas à s'entendre, un montant raisonnable doit être gardé en dépôt jusqu'à ce qu'une décision définitive à l'égard de tels dommages soit prise.

Art. 8.5. 3. Deduction du Carry de Gestion . L'Acheteur est autorisé à déduire du prix d'achat tout montant latent ou cumulé dû au titre du Carry de Gestion attribué au Vendeur au prorata de son taux de participation dans le capital de la Société.

Art. 8.6. Les opérations de pré clôture. Entre la date d'envoi de la notification d'Achat-Vente et la Conclusion de l'Achat d'Actions, sous réserve de l'approbation par chaque Investisseur, et à moins d'avoir été pris en considération pour les calculs décrits à l'Article 8, tous les dividendes ou toutes les distributions reçues par le Vendeur de la Société au cours de cette période, sont déduits du prix de vente des Actions de Classe VC et de toute contribution au capital faite par le Vendeur à la Société au cours de cette période sera ajoutée et viendra augmenter le prix de la vente des Actions de Classe VC et la Société ne conclura pas de contrats ou d'accords, et ne donnera pas son accord sous aucune forme pour vendre ou disposer de l'un quelconque des investissements détenus, mais la Société sera autorisée à parachever toutes les transactions qui font l'objet d'obligations contractuelles contraignantes conclues avant le début de cette période.

Art. 8.7. Suspension de la transaction d'Achat-Vente. Dans le cas où le Mécanisme d'Achat-Vente ou toute disposition similaire est exercé par un tiers à l'égard d'un investissement avant Conclusion de l'Achat d'Actions, la Conclusion de l'Achat d'Actions est suspendue et reportée à la clôture de Mécanisme Achat-Vente ou jusqu'à ce que de tout autre mécanisme mis en oeuvre à l'égard de cet investissement soient clôturés.

Titre III. - Administration

Art. 9. La Société est administrée par un conseil composé d'au moins trois administrateurs divisés en deux catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B", actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un Administrateur de Catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Administrateur de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront réputés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 12. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 13 des statuts.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 14. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 15. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

TITRE V.- Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 mai de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires détenteurs d'Actions de Classe VC en proportion avec le nombre de d'Actions de Classe VC qu'ils détiennent respectivement.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Toutes les actions de la Société donnent droit à une part égale des produits de liquidation.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés:

- NREP Pelican Holding 2 ApS, précité, déclare souscrire les vingt-trois mille deux cent cinquante (23.250) Actions de Classe VC et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de vingt-trois mille deux cent cinquante Euros (€ 23.250-).

- Pelican Management Holding ApS, précité, déclare souscrire les sept mille sept cent cinquante (7.750) Actions de Classe VC et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de sept mille sept cent cinquante Euros (€ 7.750.-).

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (€ 31,000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la Loi ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Résolutions des l'actionnaires

Les comparantes, préqualifiées, actionnaires de la Société et représentant l'entière de son capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un,
2. Sont nommés administrateurs:

Administrateur de Catégorie A:

- M. Rob Jenner, Vice-Président, né le 5 juin 1976 à Rinteln, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Equitable House, 47 King William Street, Londres, EC4R 9AF, Royaume Uni.

Administrateurs de Catégorie B:

- M. Alain Heinz, expert comptable et fiscal, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- M. Jean-Pascal Caruso, directeur né le 6 juillet 1975 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Read S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 45083 et ayant son siège au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

4. Les mandats de l'Administrateurs et de commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014,

5. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 5 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/14898. Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,- à 0,5% = 155,-.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009001906/219/802.

(080191309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Bonata Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.259.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles "DGICOL TRADING LIMITED", établie et ayant son siège social à EC4M 7DR Londres, 32 Ludgate Hill, 6th floor, (Royaume-Uni), inscrite au Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, sous le numéro 6332684,

ici dûment représentée par un de ses directeurs, Monsieur François CHEVALLEY, conseiller juridique, demeurant à Genève, (Suisse).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme BONATA HOLDING S.A." (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.259, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 168 du 10 février 2004,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2145 du 16 novembre 2006.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de cinq cent trente-deux mille euros (532.000,- EUR), représenté par cinq mille trois cent vingt (5.320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

c) Que la partie comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, désigne Monsieur François CHEVALLEY, conseiller juridique, demeurant à Genève, comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que la partie comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136449, désignée "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

l) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur par lacération.

m) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CHEVALLEY; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2008. Relation GRE/2008/5020. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009001925/231/62.

(080191310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Isatophe SCI, Société Civile.

Siège social: L-8365 Hagen, 7, Cité Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg E 3.054.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 23 décembre 2008.
Martine WEINANDY
Notaire

Référence de publication: 2009001908/238/12.
(080191420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Hjalmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.
Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2009001909/212/12.
(080191426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Dell'Coupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, rue Grevelsbarrière.
R.C.S. Luxembourg B 106.736.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2008

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, rue Grevels Barrière à L-8059 BERTRANGE.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009003159/1488/16.
Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10021. - Reçu 14,0 euros.
Le Receveur (signé): G. Reuland.
(080191951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 142.339.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 décembre 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009001910/239/12.
(080191486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

MTR-Metora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 222, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 94.831.

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MTR-METORA S.A., ayant son siège social à L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour, inscrite sous le numéro B 94.831 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN de résidence à Niederanven du 15 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 936, du 11 septembre 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlos Alberto Da Costa demeurant à Dudelange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Maria Arminda Gonçalves Afonso Da Costa, femme de charge demeurant à Dudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Maria Arminda Gonçalves Afonso Da Costa préqualifiée.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social à L-2222 Luxembourg, 222, rue de Neudorf et modification afférente de l'article 2 premier alinéa des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2222 Luxembourg, 222, rue de Neudorf et de modifier l'article 2 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: C. DA COSTA, M. GONCALVES AFONSO DA COSTA, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 11 décembre 2008. Relation: REM/2008/1513. Reçu douze euros 12.- €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 décembre 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009002131/8085/42.

(080191069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Euro-Re Invest 1 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.915.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO-RE INVEST 1 S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B109915, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1432 du 21 décembre 2005, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2212 du 11 septembre 2008,

ayant un capital social de trente-deux mille euro (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions avec une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent vingt-cinq euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2008. Relation GRE/2008/4972. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 15 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009001911/231/74.

(080191305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OIRP Investment 5 S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.618.

In the year two thousand eight, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118883 (the "Shareholder"),

here represented by M^e Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom) on 1st December 2008;

said proxy, signed "ne varietur" by the Shareholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of OIRP Investment 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 2 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1781 on 23 August 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129618 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the Company's name into "Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l.".

2 To amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

has requested the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the Company's name into "Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l.".

Second resolution

The Shareholder resolves to amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

"The Company will exist under the name of "Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg),

a comparu:

ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118883 ("Associé"),

représentée aux fins des présentes par M^e Jennifer FERRAND, avocat, de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume-Uni), le 1^{er} décembre 2008;

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'Associé et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de OIRP Investment 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1781 le 23 août 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129618 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification de la dénomination de la Société en "Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l.".

2 Modification de l'article 1, deuxième alinéa, des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à adopter au point 1 de l'ordre du jour.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société en " Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 1, deuxième alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"La Société adopte la dénomination de Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l.".

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 09 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14988. Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009002486/239/88.

(080192103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Europa Nickel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.366.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009001912/239/12.

(080191490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Ivory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.539.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009001913/239/12.

(080191497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

IM Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009001916/220/11.

(080191507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Quercia Sone, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 133.235.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2008, les associés prennent note de la démission de Monsieur Ronald Weber de son poste de gérant. Les gérants de la société, nommés pour une durée indéterminée, sont désormais:

- Monsieur Richard Pratt demeurant à Ardfallen House, Sunday's Well Road, Cork (Irlande);
- Madame Catherine Feehan demeurant à 24 Main Street, Ballincollig, Cork (Irlande);
- Monsieur Declan Harrington demeurant à Inchamore, Keimaneigh, Mac Room, Cork (Irlande).

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps S.à.r.l.

Experts comptables et fiscaux / Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009001935/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Aon Re Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.782.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009001917/231/14.

(080190737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Anglo Coal CMC 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 90.366.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight.

On the ninth of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ANGLO AMERICAN CMC HOLDINGS LIMITED, a company having its administrative office at 20, Carlton House Terrace, St James's, London, United Kingdom,

here represented by Miss Emuoborhwo SIAKPERE, with professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The public limited company (société anonyme) ANGLO COAL CMC 2, with registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, R.C.S. Luxembourg section B number 90.366, has been incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary in Luxembourg, on December 17, 2002, published in the Mémorial C number 95 of January 30, 2003.

- The corporate share capital of the company is set at two hundred thousand US dollars (USD 200,000.-), divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of two US dollars (USD 2.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party has become the owner of all the shares of the company ANGLO COAL CMC 2.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the company ANGLO COAL CMC 2 with immediate effect.

- The appearing party declares that it has knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company;

- The appearing party as liquidator of the company ANGLO COAL CMC 2 declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that by way of an omnibus transfer agreement dated 03 December 2008 between (i) ANGLO COAL CMC 2 as vendor (ii) the sole shareholder and (iii) Anglo American Luxembourg S.à r.l. as purchaser, the purchaser is vested with all the assets (as therein defined) of the company, known and unknown, and that it hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to itself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years at the registered office of the dissolved company, presently at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which have been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company ANGLO COAL CMC 2 was dissolved.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euro.

The share capital is valued at 157,915.52 EUR.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxy-holder of the appearing party, said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Version française du texte qui précède:

L

'an deux mille huit.

Le neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ANGLO AMERICAN CMC HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège administratif au 20, Carlton House Terrace, St James's, Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Mademoiselle Emuoborohwo SIAKPERE, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme ANGLO COAL CMC 2, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, R.C.S. Luxembourg section B numéro 90366, a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 95 du 30 janvier 2003.

- La société a un capital social de deux cent mille dollars US (USD 200.000,-), divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ANGLO COAL CMC 2.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société ANGLO COAL CMC 2 avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société ANGLO COAL CMC 2 déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que par l'accord d'un transfert de l'intégralité du 3 décembre 2008 entre (i) ANGLO COAL CMC 2 comme vendeur (ii) l'actionnaire unique et (iii) Anglo American Luxembourg S.à r.l. comme acquéreur, l'acquéreur est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ANGLO COAL CMC 2.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Le capital social est évalué à 157.915,52 EUR.

Declaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SIAKPERE; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2008. Relation GRE/2008/5037. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009001918/231/110.

(080191294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

HENTGES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5422 Erpeldange, 42, rue Scheuerberg.

R.C.S. Luxembourg B 64.656.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009001919/5770/12.

(080190866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**SEEF Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tbox S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.734.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P., with its registered seat at Cayman Island, and the business address at Walker House, George Town, Grand Cayman, registered with the Commercial Register of the Cayman Islands under registry number WK-16590,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of TBOX S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, incorporated by deed of the undersigned notary, on May 16, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1503 of June 18, 2008.

- That the sole partner has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to change the name of the Company into SEEF Foods S.à r.l. and decides to amend article 1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "SEEF Foods S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,000.-(one thousand euro).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P. dont le siège social est établi aux Iles Cayman et l'établissement commercial à Walker House, George Town, Grand Cayman, enregistrée au Registre du Commerce des Iles Cayman sous le numéro WK-16590,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "TBOX S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1503 du 18 juin 2008;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en SEEF Foods S.à r.l. et de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

"Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "SEEF Foods S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46586. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009002103/242/80.

(080190875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

SEEF Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.734.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009001920/242/12.

(080190879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Innobio Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 85.138.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009001922/242/12.

(080190901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

@ LE BUREAU EUROPE S.A., en abrégé @ L.B., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 121.281.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009001924/242/12.

(080190967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Heddon 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 125.885.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 23 mars 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Heddon 8 S.à r.l. ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et
 - Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,
- et ce avec effet du 17 juin, 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2008.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009002151/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

L.D.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.523.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit.

Le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "GOLDEN BIRD S.A.", établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg numéro B 99.456, ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "L.D.I. S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg numéro B 113.523, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 715 du 7 avril 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "L.D.I. S.à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à 12.500.- EUR (Douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125.- EUR (Cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société à responsabilité limitée "L.D.I. S.à R.L."

IV.- Qu'en tant qu'associée unique la comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société à responsabilité limitée "L.D.I. S.à R.L."

V.- Que la comparante déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant actuel de la société pour l'exécution de son mandat.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2008. Relation GRE/2008/4990. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009001929/231/45.

(080191338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.